

CERT- ETAL/150-20 00

**CERTIFICAT D'ÉTALONNAGE JUSQU'À
2000KG**



Certificat d'étalonnage pour les balances dont la pesée maximale n'excède pas les 2000 Kg. Réalisé par PMC MILLIOT.

Attention : ce certificat ne remplace pas le carnet et la vignette métrologique !

C'est un document attestant du contrôle et de l'exactitude du matériel, notamment pour utilisation en matière de contrôle interne ou de process qualité.

ATTENTION : Accessoire adapté uniquement aux produits Milliot et ABD-Pro. Pour les autres marques contactez-nous par téléphone ou par mail.



— **VERSIONS DISPONIBLES** —

Référence	Portée	Précision
-----------	--------	-----------

— **DESCRIPTION PRODUIT** —

Certificat d'étalonnage pour les produits de pesage de la marque Milliot et Abd-pro pesant maximum 2000kg. (Au delà veuillez nous contacter)



MARQUE
FRANÇAISE



GARANTIE 1 AN
RETOUR ATELIER



SAV & PIÈCES
DISPONIBLES

www.balance-milliot.fr

Z.I. Nord, bâtiment 9, 77200 Torcy, France
+33 1 59 13 06 04 - contact@balance-milliot.fr